Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Paris, le 29 OCT. 2014

Nos Réf. : DFP/2013/88275
Vos Réf. : 196 11-2013

Monsieur le Secrétaire général,

Vous aviez bien voulu appeler l'attention de M. Michel Sapin, alors Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, qui m'avait transmis votre courrier, sur les suites données au dossier relatif aux expositions à l'amiante contenue dans les enrobés bitumineux.

La préservation de la santé et de la sécurité au travail, le bien-être des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail constituent un enjeu majeur pour le Gouvernement.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a publié, le 15 mai 2013, une circulaire portant instruction sur la gestion des risques sanitaires liés à l'amiante dans le cas de travaux sur les enrobés amiantés du réseau routier national non concédé. Des documents techniques, élaborés de manière partenariale sous l'égide du comité de pilotage « Prévention des risques professionnels dans les travaux routiers » ont été publiés à l'attention des différents acteurs de ce secteur.

Par ailleurs, la situation des agents publics exposés à l'amiante fait partie des principales préoccupations du Gouvernement et donnera lieu, conformément aux souhaits des membres de votre confédération, à des échanges avec les partenaires sociaux dans le cadre de la formation spécialisée « conditions de travail, hygiène, santé et sécurité du travail » du Conseil commun de la fonction publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous, M. Lebranchu.

Marylise LEBRANCHU

Monsieur Nicolas BAILLE
Secrétaire général
Fédération CGT de l'équipement
et de l'environnement
Case 543
263 rue de Paris
93515 Montreuil cedex